

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 septembre 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le greffier et le directeur général.

RÉSOLUTION NO. 2017-249

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2017;

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Loisirs » :

8.1) Participation à une étude de marché effectuée par Plein-Air Ste-Adèle

RÉSOLUTION NO. 2017-250

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-251

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Soirée Vins et fromages – Diocèse de Saint-Jérôme	18 octobre 2017 Salle «Jardins sous la Nef» de l'église de Sainte-Adèle	110\$	Mme Diane de Passillé
6 ^e édition - Souper de la Fondation médicale des Pays-d'en-Haut	25 octobre 2017 Hôtel & Spa Mont- Gabriel	200\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. John Butler M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE les membres du conseil actuels autorisent le Service de la trésorerie à déboursier les frais pour l'achat de quatre billets pour la représentation de la ville à cette activité;

Gala des Grands Chefs des Laurentides	9 novembre 2017 Hôtel & Spa Mont- Gabriel	250\$	Quatre membres du conseil à déterminer après les élections du 5 novembre 2017
--	---	-------	--

QUE les membres du conseil qui assisteront à l'activité précitée soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, par une résolution devant être adoptée à la séance du 20 novembre 2017 et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-252

Adjudication – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2017 – FID-2017-05

ATTENDU la demande de soumissions publiques effectuée concernant le portefeuille d'assurances de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 août dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Grandchamp, conseiller principal de la firme *Fidema Groupe conseils inc.*, daté du 14 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 aux différents assureurs suivants via le courtier *BFL Canada risques et assurances inc.*;

Assurances	Assureurs
Biens	BI&I
Délits	Travelers
Responsabilité civile générale	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's

Automobile des propriétaires	AIG du Canada
Atteinte à l'environnement	Lloyd's
Frais de justice	Lloyd's

DE verser, pour le terme du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, la prime de la Ville de Sainte-Adèle soit un montant de 159 912\$, taxes incluses, au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit *BFL Canada risques et assurances inc.*;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission;

D'autoriser le greffier et directeur des Services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-253

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Regroupement des offices municipaux des municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la Ville de Sainte-Adèle un projet d'entente de regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement;

QUE le conseil recommande que monsieur Pierre Dionne, directeur général, soit nommé au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

RÉSOLUTION NO. 2017-254

Pluies torrentielles du 22 août 2017 – Inscription de la Ville au programme d'aide

ATTENDU les pluies torrentielles survenues dans les Laurentides le 22 août dernier, dont sur le territoire de Sainte-Adèle;

ATTENDU les nombreuses interventions effectuées par le Service en sécurité incendie et par le Service des travaux publics;

ATTENDU les nombreux dommages subis à des résidences principales et à des infrastructures municipales essentielles;

ATTENDU que la ville de Sainte-Adèle est admissibles au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents* en raison des pluies abondantes, des précipitations de grêle et des vents violents survenus le 22 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au ministère de la Sécurité publique d'inscrire le territoire de la ville de Sainte-Adèle à ce programme d'aide.

RÉSOLUTION NO. 2017-255

Autorisation de signature – Contrat pour l'entretien des habits de combat des pompiers du Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie daté du 17 juillet 2017 relativement à l'entretien des habits de combat;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte de mandater la compagnie *Sani Gear inc.*, sous-traitant de *CSE Incendie et Sécurité inc.*, pour faire l'entretien des habits de combat des pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle pour une période de 3 ans;

QUE ce contrat soit conditionnel à ce que tous les services de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut s'y engagent;

QUE monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la ville pour signer ledit contrat;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir selon les termes du contrat.

RÉSOLUTION NO. 2017-256

Renouvellement – Contrat de services professionnels en informatique (TRES-2016-01)

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe daté du 21 août 2017, concernant le renouvellement du contrat pour les services professionnels en informatique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.*, pour un montant de 81 236,74\$ taxes incluses pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre

2018, selon le prix unitaire prévu au bordereau de soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-257

Emprunts temporaires – Règlements 1235 et 1235-1

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235

Règlement 1235 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin;

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1

Règlement 1235-1 amendant le règlement 1235 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin;

Montant autorisé : 2 000 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2017-258

Émission d'obligations – Concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 141 000\$ qui sera réalisé le 3 octobre 2017, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	168 200 \$
1069-2005	55 500 \$
1073-2006	2 000 \$
1083-2007	55 600 \$
1118-2009	255 500 \$
1119-2010	265 300 \$
1119-2010	12 800 \$
1130-2010	207 200 \$
1130-2010	341 000 \$

1133-2010	63 300 \$
1141-2010	89 600 \$
1151-2011	80 000 \$
1154-2011	222 500 \$
1157-2011	109 343 \$
1165-2012	666 734 \$
1216	36 472 \$
1218	59 496 \$
1224	69 452 \$
1224	2 348 \$
1226	67 372 \$
1226	3 280 \$
1229	425 948 \$
1229	116 480 \$
1231	502 062 \$
1231	51 791 \$
1232	243 883 \$
1237	68 698 \$
1238	1 806 417 \$
1238	92 724 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011, 1165-2012, 1216, 1218, 1224, 1226, 1229, 1231, 1232, 1237 et 1238, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
893, BOULEVARD DE SAINTE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N1

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011, 1165-2012, 1216, 1218, 1224, 1226, 1229, 1231, 1232, 1237 et 1238 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2017-259

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1083-2007, 1118-2009, 1119-2010, 1130-2010, 1133-2010, 1141-2010, 1151-2011, 1154-2011, 1157-2011, 1165-2012, 1216, 1218, 1224, 1226, 1229, 1231, 1232, 1237 et 1238, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 octobre 2017, au montant de 6 141 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

439 000 \$	1,80000 %
449 000 \$	2,10000 %
461 000 \$	2,25000 %
472 000 \$	2,40000 %
4 320 000 \$	2,55000 %
Prix : 98,87900	Coût réel : 2,77551 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

439 000 \$	1,85000 %
449 000 \$	2,00000 %
461 000 \$	2,20000 %
472 000 \$	2,35000 %
4 320 000 \$	2,50000 %
Prix : 98,65400	Coût réel : 2,78211 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

439 000 \$	1,90000 %
449 000 \$	2,05000 %
461 000 \$	2,20000 %
472 000 \$	2,35000 %
4 320 000 \$	2,55000 %

Prix : 98,80350 Coût réel : 2,78823 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

439 000 \$	1,70000 %
449 000 \$	2,05000 %
461 000 \$	2,25000 %
472 000 \$	2,40000 %
4 320 000 \$	2,50000 %

Prix : 98,51200 Coût réel : 2,82364 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 141 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION NO. 2017-260

Acceptation du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-261

Récupération de la taxe de vente provinciale (TVQ) – Construction de la Place des citoyens

ATTENDU la recommandation transmise par madame Brigitte Forget, trésorière, datée du 11 juillet 2017, relativement à la récupération d'une partie de la taxe de vente provinciale (TVQ) payée dans le cadre de la construction de la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la recommandation de madame Brigitte Forget, trésorière, afin qu'un montant de 210 237,96\$ soit utilisé pour rembourser, par anticipation, une partie de l'emprunt qui sera refinancé le 2 avril 2018;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-262

Embauche de commis – Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 14 septembre 2017, concernant l'embauche de commis à la bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU le départ de madame Julie Gascon, au poste D et de monsieur Mathieu Hamel-Dangléant, au poste E;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte d'entériner l'embauche de madame Geneviève Blais au poste de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur (poste D), et ce, depuis le 8 août 2017;

QUE le conseil nomme madame Geneviève Santerre au poste de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur (poste E), et ce, à partir du 18 septembre 2017;

QUE le Service de trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-263

Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (SP-2017-071)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Lafarge Canada inc.	105 037,71\$
Bauval inc. Division Sables L.G.	122 520,24\$
Excavation R.B. Gauthier inc.	134 739,20\$
Carrières Laurentienne div. Carrières Uni-Jac inc.	155 862,99\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 14 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, à la compagnie *Lafarge Canada inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, pour un montant total de 105 037,71\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-264

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #1 pour les travaux de remplacement de ponceau et stabilisation de talus sur la rue de la Montagne, soit un montant de 114 621\$, taxes incluses (SP-2017-078), à l'entreprise *Excavation Serge Gingras inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-265

Adjudication – Nettoyage et inspection télévisée de conduites sanitaires – rue Morin – SP-2017-053-A

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sanitaires sur la rue Morin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 septembre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
CIMA + Construction inc.	47 398,44\$
ABC Environnement inc.	51 589,28\$
AGI Environnement inc.	52 274,25\$
Beauregard Environnement inc.	53 551,84\$
Kelly Sani-Vac inc.	59 539,80\$
SIMO Management inc.	85 455,17\$

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets, division génie, daté du 12 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sanitaires sur la rue Morin, à la compagnie *CIMA + Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 47 398,44\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-266

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Divers dossiers de réfection des infrastructures municipales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut réaliser des travaux de réfection des infrastructures sur les tronçons des rues suivantes :

- Rue Rolland, du 2815 à la rue Saint-Georges;
- Chemin Notre-Dame, de la rue Sigouin à la rue de Ronchamp;
- Rue Montreux, complète
- Rue des Souchets, de la rue des Malards à la rue des Pilets;
- Rue Sigouin, du chemin Pierre-Péladeau au chemin Notre-Dame;
- Chemin Pierre-Péladeau, du boulevard de Sainte-Adèle à la rue Bourg-Joli;
- Rue Valiquette, complète;
- Rue Maurice-Aveline, de la rue Blondin à la rue Valiquette;
- Servitude du chemin du Paysan;
- Rue du Skieur, de la rue Montclair à la rue de Zermatt;

ATTENDU QUE lesdits travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide d'infrastructures Québec-Municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la chef de Division génie afin de déposer, au nom de la Ville, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 pour les travaux de réfection des rues mentionnées et qu'elle soit autorisée à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville;

QUE le conseil s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-267

Entente – Travaux de prolongement de la rue des Arlequins – Programme d'entretien et d'inspection, bassins de décantation

ATTENDU QUE conformément au règlement 1200-2012-TM-1 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un protocole d'entente doit intervenir entre la ville et le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour ce faire;

ATTENDU la correspondance de monsieur Yves Marquis, biologiste du MDDELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter le programme d'entretien et d'inspection des bassins de rétention pluviale pour le prolongement de la rue des Arlequins, tel que soumis et présenté le 30 août 2017, par la firme *Le Groupe Forces*, consultants du promoteur;

QUE ledit programme sera appliqué par les employés municipaux du Service des travaux publics, dès que la cession de la rue à la Ville sera effective, ce qui implique que les travaux de construction devront être conformes aux plans, devis et règlements et que vingt-cinq pour cent (25%) des terrains qui la bordent seront bâtis;

QUE le promoteur et propriétaire s'engagent à assumer l'entretien complet de la rue, incluant les fossés et bassins d'ici la cession de ladite rue à la ville;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

RÉSOLUTION NO. 2017-268

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **1001, chemin des Cèdres**, afin de permettre qu'un garage détaché du bâtiment principal soit situé à 2 mètres de la ligne avant donnant sur un passage à l'arrière de l'immeuble alors que le règlement exige 8 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, afin de permettre la présence d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau tel que montré au plan DM2016-095-02 daté du 23 juin 2017 afin de régulariser l'emplacement de la clôture existante;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **lot 2 230 335 (chemin du Lac-Renaud)**, afin de permettre d'augmenter la pente longitudinale d'une allée d'accès de 12% à 15% sur un tronçon de 80 mètres, tel que montré au projet d'implantation préparé par Gabriel Lapointe arpenteur-géomètre sous le numéro 2272 de ses minutes daté du 26 juin 2017, afin de construire ladite allée d'accès sur le lot 2 230 335 du cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2017-269

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4209, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 4209, boulevard de Sainte-Adèle, déposée par monsieur David Lacelle, mandataire pour le propriétaire, monsieur Gaétan Charbonneau, a été faite;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre le redéveloppement et la mise en valeur d'une propriété dans une zone commerciale périurbaine;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} août 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 6 septembre 2017 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution présenté en vertu du règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre les usages commerciaux principaux de la classe *C07-02 Service de réparation mécanique de véhicules automobiles et C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* ainsi que l'usage principal de la classe *P-04-02-03 Fourrière municipale*, et ce, aux conditions suivantes :

1. L'aménagement de l'aire d'entreposage, ceinturée d'une clôture, en cour latérale gauche doit être réalisé conformément aux normes applicables en matière d'installation de clôture et d'aménagement paysager, toutefois, l'enclos ainsi constitué, peut empiéter dans les marges latérales donnant sur rue et arrières, jusqu'à un maximum de 1 mètre des limites de propriétés.
2. Les commerces peuvent être exploités de façon simultanée ou de façon distincte. Toutefois, l'abandon, pour une période de six mois, de l'un ou l'autre des usages *C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* ou *C07-02 Service de réparation de véhicules automobiles* entraîne la perte du droit de l'opération de l'usage ainsi abandonné, conformément à la réglementation applicable sur les droits acquis;
3. L'abandon de l'usage *C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* entraîne la perte du droit à l'usage *P-04-02-03 Fourrière municipale*;
4. L'ensemble des cours servant à l'entreposage devront être clôturés, conformément à la réglementation applicable;
5. Aucun entreposage de véhicules accidentés ne doit être effectué hors de l'enclos d'entreposage pour l'un ou l'autre des usages de l'immeuble;
6. Une bande végétalisée, constituée d'arbres, devra être maintenue, le long du chemin du Moulin, pour dissimuler l'enclos d'entreposage;

7. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme, nonobstant les objets à la présente résolution, continue de s'appliquer, compte tenu des adaptations nécessaires;

Le tout, applicable à la propriété située au 4209, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 648 638 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale périurbaine CP-002 du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2017-270

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4310, rue de la Capricieuse

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 4310, rue de la Capricieuse a été faite;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés sur le bâtiment pour en assurer la viabilité;

ATTENDU QUE les particularités de l'immeuble empêchent toute relocalisation du bâtiment à l'intérieur des limites constructibles du terrain;

ATTENDU les efforts réalisés par le demandeur pour régulariser les autres éléments dérogatoires constatés sur sa propriété;

ATTENDU QUE par le processus retenu, le projet sera limité aux ouvrages nécessaires pour assurer l'occupation raisonnable du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement 1000-2008-PPC répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} août 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 6 septembre 2017 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le second projet de résolution présenté en vertu du règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin d'autoriser l'agrandissement, d'un maximum de 18 mètres carrés, de l'étage du bâtiment existant situé au 4310, rue de la Capricieuse à 12,54 mètres du lac Millette, permettre de rehausser la hauteur de l'étage existant situé à 8,21 mètres du lac Millette et permettre la présence d'une galerie desservant l'accès principal à moins de 15 mètres du lac Millette, tels que montrés au plan de propriété préparé par Peter Rado arpenteur-géomètre sous le numéro 15 645 de ses minutes daté du 23 mai 2017 ainsi que sur les plans de construction préparés par le demandeur;

Le tout, applicable à la propriété située au 4310, rue de la Capricieuse, sur le lot numéro 2 493 351 au cadastre officiel du Québec, dans la zone de villégiature VI-001 du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2017-271

Participation à une étude de marché effectuée par Plein-Air Ste-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE fournir à Plein-Air Ste-Adèle une aide financière de 3 500\$ afin de réaliser une étude de marché concernant l'achalandage en matière de plein air sur les terrains du Chantecler.

RÉSOLUTION NO. 2017-272 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1246 abrogeant le règlement 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

Le projet de règlement est aussi déposé par la présente.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 120 946,04\$ pour la période du 12 au 18 août 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 340 748,37\$ pour la période du 19 au 25 août 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 562 237,60\$ pour la période du 26 août au 1er septembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 934 190,81\$ pour la période du 2 au 8 septembre 2017.
- Engagements au montant de 360 056,34\$ pour la période du 1er au 31 août 2017.

Dépôt du rapport du maire relativement aux interventions urgentes – Pluies exceptionnelles du 22 août 2017

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Procès-verbal de correction – Règlement 1200-2012-PU-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier les usages compatibles dans l'aire d'affectation *Villégiature rurale*

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Le maire s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-273

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h07.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques